JUIN 2019

Infos Fay

MOT DU MAIRE

Après les six premiers mois de l'année 2019, quelques informations sur votre commune.

- Le permis de construire pour le projet de salle multifonctions est déposé.
- En parallèle de ce projet, l'ancienne salle des fêtes sera restructurée par moitié ; l'une en salle périscolaire et l'autre en préau couvert s'ouvrant vers l'école ou vers l'espace public.
- Route de Pruillé Le Chétif, le trottoir et le plateau ralentisseur au carrefour de l'Orne Champenoise sont en cours de réalisation.
- Notre mode de service Restauration Scolaire a changé, ainsi que le personnel.
- Au cours du dernier trimestre, vous serez conviés à une (ou plusieurs) réunion(s) publique(s) pour l'aménagement du Centre Bourg. Nous souhaitons vous y associer et j'espère que nous y serons nombreux ; Le Mans Métropole, chargé de projet, sera présent et à l'écoute de vos suggestions.

Nous aurons l'occasion d'échanger sur le sujet lors de la prochaine Journée « Fay're Ensemble » du 21 septembre

- Une réunion avec le Département, Le Mans Métropole et la Mairie a eu lieu pour évoquer nos problèmes de circulation de poids lourds sur la commune. Des propositions sont à l'étude, c'est un premier pas.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de bonnes vacances en famille pour faire le plein de vitalité et de bonne humeur.

Infos travaux

- Dans la continuité de la sécurisation de notre village. Des travaux de signalisation ont été effectués par Le Mans Metropole, afin de matérialiser la zone 30, en attendant un aménagement définitif du centre bourg.
- Un trottoir permettant la liaison piétonne entre le lotissement Aigreville et le centre bourg est en cours de réalisation.

Restaurant scolaire :

Comme nous vous avions fait part dans le bulletin de janvier 2019, Nadine Coupé a pris sa retraite. Depuis le 25 février, les repas sont cuisinés par la société Scolarest. C'est désormais Karine Lefebvre qui a en charge le système de restauration en liaison avec la société Scolarest. Isabelle Malterre a été embauchée en remplacement de Karine Lefebvre pour : le service à table, la première heure de garderie du soir et le ménage d'une partie de l'école.

FAY infos

Budget communal

Le 18 mars 2019, le Conseil Municipal, en présence de Madame Gousset, receveur municipal, a pris connaissance des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2018 qu'il a approuvés. Compte tenu des projets de la commune, des recettes et des dépenses, le conseil municipal a voté le budget prévisionnel de la commune pour l'année 2019

Section fonctionnement :

Le budget prévisionnel de fonctionnement de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses à 740 002.73 €.
Les produits de fonctionnement de 2018 s'élèvent à 405 450.33 € et proviennent, principalement, des impôts et taxes (192 656 €) ainsi que des dotations et subventions (124 248.55 €) et autres.
Les dépenses de fonctionnement dans l'exercice 2018 s'élèvent à 306 454.92 € et se répartissent comme le montre la figure ci-contre:

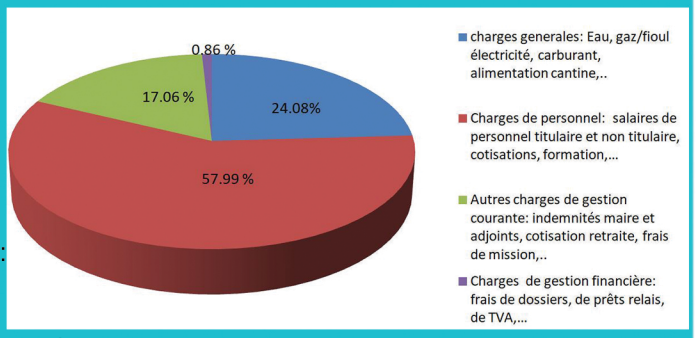

Section investissement :

Le budget prévisionnel investissement 2019 s'équilibre à 1 732 785.66 € en dépenses et recettes. Le principal poste de dépense en investissement est le projet de la salle multifonctions (1 103 650 €), suivi du projet de la centrale de chauffe (60 000 €).

Endettement de la commune

Pour réaliser ses projets d'investissement, la commune fait appel à des subventions diverses, à son épargne et à des emprunts. Voici quelques chiffres significatifs pour donner une idée de l'endettement de la commune et son évolution depuis 2014:

Année	Nombre d'habitants	Encours de la dette ((€) au 31/12/N	Produits de fonctionnement (€)	Coefficient de surendettement	Endettement par habitant en (€)
2018	655	104498	399222	0.26	159.53
2014	615	187095	357669	0.52	304.22

Le coëfficient de surendettement qui est le rapport de l'encours de la dette sur les produits de fonctionnement permet de déterminer le temps nécessaire au remboursement de la dette si on affectait l'ensemble des produits de fonctionnement au remboursement de cette dette.Le coefficient critique étant de 1.435, on peut voir dans le tableau ci-dessous que la commune de Fay en est très loin. Le coefficient de surendettement de 0.26 indique que le stock d'emprunt est équivalent à 3 mois environ de ressources de fonctionnement.

SIVOM:

Les élus du Bocage Cénomans ont lancé une consultation auprès de la population et des acteurs (Sivom, mairies et partenaires) autour du projet social de territoire. (Une rencontre s'est déroulée pour ceux-ci le 11 mai dernier)

Le prochain temps fort du « vivre ensemble » sera un temps festif « familles en fête» le 5 juillet à partir de 17h à la nouvelle salle des associations de Trangé, où tous les habitants sont conviés.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :
Situé à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Saint Georges du Bois, il accueille les enfants de 3 à 11 ans. Il est ouvert tous les mercredis en période scolaire et toutes les petites vacances (hors Noël), ainsi que les deux dernières semaines d'août.
Si la demande se confirmait, l'ALSH pourrait ouvrir une semaine aux vacances de Noël

Suivez toute l'actualité des services du SIVOM sur notre site : syndicat-bocage-cenomans.fr

Bilan journée « Fay're Ensemble » 2018

Cette journée d'entretien et d'embellissement de notre village est une occasion privilégiée d'échanges entre tous les habitants.C'est toujours dans une ambiance chaleureuse et conviviale que les travaux sont réalisés par des fayardes et fayards impliqués.
Outre l'aspect humain, il y a aussi le financier. Cette année, une cinquantaine de personnes a œuvré pour la commune, ce qui représente environ 300 heures de travail. En considérant un coût horaire de 15€, nous pouvons estimer un gain de 4500€. En y ajoutant une économie sur la main d'œuvre pour la maçonnerie (2000€) et la menuiserie (500€), le gain total s'élève à 7000€, auquel il faut retirer les frais d'achat de matériaux et le repas (1700€).L'économie pour cette journée est donc de l'ordre de 5300€.
En comparant ce chiffre à la rentrée fiscale de la commune, il faudrait une augmentation de 6% des impôts locaux.
Tableau comparatif ci -contre:

Pour rappel le taux 2019 est resté le même que celui de 2018.

				Augmentation 1%		Augmentation 6%		Gain si 1%	Gain si 6%
	Base d'imposition 2018 en €	Taux 2018	Produit attendu	Nouveaux taux	Produit attendu	Nouveaux taux	Produit attendu		
Taxe d'Habitation	533 600	11,18	59 666	11,29	60 243	11,85	63 231	577	3565
Taxe foncier bâti	367 200	5,1	18 727	5,15	18910	5,4	19828	183	1101
Taxe foncier non-bâti	92 700	10,5	9 733	10,61	9835	11,24	10419	102	686
			88 126€		88 988 €		93 478€	862 €	5 352 €

Rendez vous pour l'édition 2019. retrouvez les vidéos des précédentes éditions sur: www.commune-fay.fr